



**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**DEPARTEMENTE DES ETUDES  
ET DES PROGRAMMES**

**BURKINA FASO**

-----  
Unité - Progrès - Justice

## **Monitoring des médias nationaux**

# **Rapport - synthèse du deuxième trimestre 2012**

Conformément à ses missions, le Conseil supérieur de la communication observe au quotidien le contenu des médias afin de s'imprégner de leur fonctionnement. L'observation qui prend en compte toutes les catégories de médias est faite suivant une grille de lecture basée sur les textes juridiques régissant le secteur médiatique ainsi que sur les règles d'éthique et de déontologie journalistique. Le respect du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information et le respect des règles d'éthique et de déontologie constituent donc les deux centres d'intérêt de l'observation.

(NB : L'approche méthodologique et les données statistiques issues de ces observations sont contenues dans le rapport général publié sur le site internet de l'institution: [www.csc.bf](http://www.csc.bf) )

## **A – Etat des lieux du pluralisme et de l'équilibre de l'information**

### **I- Au niveau des médias audiovisuels**

#### **1 - Cas des radiodiffusions sonores**

Les radios observées dans le cadre du pluralisme et de l'équilibre de l'information pour ce trimestre sont **Radio Nationale du Burkina (RNB)** et **Radio Bobo**.

La sommation des temps d'antenne obtenus par les acteurs sociopolitiques dans ces médias met en exergue la prédominance du gouvernement dans l'occupation des tribunes d'expression car bénéficiant de plus de 60 % du TA global de la **RNB**.

Le pourcentage global de l'ensemble des partis politiques est de 04.30% du TA soit environ 3 heures de TA à Radio Burkina. Dans cette catégorie, le CDP vient en tête avec 32 mn de TA soit 0.87%. Il est suivi de l'URD-MS, du PDS-METBA, du FFS, etc.

Radio Bobo totalise un temps d'antenne de 07h59'et un temps de parole de 03h50'32". On note une régression de 4 heures en temps d'antenne et de 3 heures en temps de parole par rapport au trimestre dernier. Le gouvernement occupe la première place avec un temps d'antenne de 04h09'13" et 02h02'24" de temps de parole, soit 52,02 % du TA global. Viennent ensuite la société civile et les autres institutions républicaines qui obtiennent respectivement 01h24'18" de TA, 48'52" de TP, soit 17,60% du TA global et 02h24'09" de TA, 32'29' de TP, soit 17,57% du TA global.

## **I - 2- Cas de la radiodiffusion télévisuelle**

La collecte des données sur le pluralisme et l'équilibre de l'information au niveau de la radiodiffusion télévisuelle a porté sur trois médias à savoir la **Télévision Nationale du Burkina**, **Télé Bobo** et **Canal 3**.

Au niveau de la « **Télévision Nationale du Burkina (TNB)** » et de « **Canal 3** », les statistiques laissent entrevoir toujours la prédominance du gouvernement dans l'occupation de la tribune d'expression des deux médias. Sur la chaîne de service public la « **TNB** », il a obtenu un volume horaire de 46 h 36' 55" soit un taux de près de 70 % du TA. Par contre, sur Canal3, bien qu'occupant le 1<sup>er</sup> rang, il a un volume horaire plus réduit de 15 h 25 mn et un taux de 32,18 %.

Les partis politiques avec un volume horaire de 13 h 55' 21 " , obtiennent un taux de 28,63 % contre un volume horaire de 09 h 07' 55" et un taux de 12,91 % sur la **TNB**. On constate que dans cette catégorie d'acteurs, le MAP et le PDS/METBA sont ceux qui se sont les plus exprimés sur *Canal 3* alors qu'au niveau de la Télévision Nationale du Burkina, ce sont plutôt, l'UPC et la CFD qui se sont les plus mis en exergue.

## **II - Au niveau de la presse écrite**

Les données sur le pluralisme et l'équilibre de l'information dans les médias écrits ont été collectées auprès de dix-sept (17) journaux dont quatorze (14) paraissant à Ouagadougou et trois (3) paraissant à Bobo-Dioulasso.

### **1 - Du contenu des quotidiens**

Durant ce 2<sup>ème</sup> trimestre 2012, 33 partis ou formations politiques se sont manifestés à travers les colonnes des quotidiens. Le cumul des nombres de pages enregistrés au compte des partis politiques dans ces sept (7) organes est de 173 pages et demie pour 418 images illustratives.

Pris séparément, le journal *Sidwaya* vient au 1<sup>er</sup> rang des quotidiens après avoir enregistré 47 pages et 146 illustrations consacrées à 23 partis ou formations politiques. Les statistiques établies par acteur politique permettent de classer le CDP (Congrès pour la Démocratie et le Progrès), parti majoritaire au pouvoir, au 1<sup>er</sup> rang de l'ensemble des acteurs politiques répertoriés dans les 7 quotidiens. Après le parti majoritaire, l'ADF/RDA occupe le deuxième rang avec de forts coefficients dans *Sidwaya et le Quotidien*. Il est devancé par l'UNIR/PS, parti dominant dans « Le Pays ». L'UPC se positionne à la suite, en occupant la première place dans *l'Observateur Paalga*. Ensuite, viennent d'autres partis comme le PAREN, le CFOP (Chef de file de l'opposition), l'UFC et le CNPB.

### **2 - Du contenu des hebdomadaires**

Parmi les hebdomadaires, le *Journal du Jeudi* et *l'Indépendant* n'ont réservé aucune place aux acteurs politiques dans leurs colonnes. De façon générale, les trois autres ayant ouvert leurs pages aux acteurs politiques l'ont fait de manière dérisoire. En effet, il a été comptabilisé dans l'ensemble des trois (3) hebdomadaires, la présence de 07 partis ou formations politiques. Il a été consacré 29,75 pages rédactionnelles et 55 images illustratives à ces acteurs politiques.

En considérant le nombre de partis ou formations politiques comptabilisés par organe, le journal *l'Hebdo du Burkina* vient au 1<sup>er</sup> rang avec 7 partis ou formations politiques qui ont rempli 13 pages rédactionnelles et utilisé 17 illustrations. Ensuite se classe en deuxième place *L'opinion* avec 5 acteurs politiques enregistrés, qui ont engrangé 10,5 pages écrites et 28 images. *Bendré*

se positionne à la troisième place avec 4 acteurs politiques qui comptabilisent 6,25 pages rédactionnelles et 10 illustrations.

Pour ce qui est des statistiques établies au compte des partis ou formations politiques, là encore, le CDP se classe largement en tête avec respectivement 21 pages écrites et 38 images. Le parti au pouvoir est suivi du CFOP qui a bénéficié de 2,25 pages écrites et 1 illustration.

### **3- Du contenu des bimensuels**

Les bimensuels observés au cours de ce trimestre sont *l'Événement* et *le Reporter, le Patriote, Libération et le Temps*. Si *l'Événement* a ouvert ses colonnes à trois (3) acteurs politiques, il n'en est pas de même pour *le Reporter*, dans les colonnes duquel un (1) seul parti politique a été enregistré. Les trois acteurs politiques enregistrés dans *l'Événement* comptent pour 2,75 pages écrites et 5 images illustratives.

En faisant le classement des acteurs individuellement, on a le CDP en premier, qui enregistre 2 pages écrites et 4 images ; l'UFC, 0,5 page et 1 image ; l'UNIR/PS, 0,25 page.

Du côté des journaux paraissant à Bobo-Dioulasso, seuls *Le Patriote* et *Libération* ont ouvert leurs colonnes à deux (02) partis politiques à qui ils ont accordé un total de 02 pages et un quart et 04 illustrations. Le CDP a bénéficié d'une (01) page et de deux (02) illustrations de la part de *Libération* et l'ADF/RDA de 1 page  $\frac{1}{4}$  et de deux illustrations de la part de *Le Patriote*.

Comme on peut le constater, les périodiques ont très peu ouvert leurs colonnes aux activités des partis politiques.

## **B - Présentation et analyse des données sur le respect de la loi, de l'éthique et de la déontologie**

Ce volet porte sur l'état des lieux du respect ou de la violation des dispositions contenues dans la loi, la réglementation et la charte déontologique des journalistes burkinabè.

## **I - Au niveau de l'audiovisuel**

A ce niveau, l'observation a concerné le respect des grilles de programmes, le respect du taux de la musique d'inspiration burkinabè et le respect du taux d'émissions non religieuses.

### **1 - Du respect des grilles de programmes**

Le respect des grilles de programmes est une obligation des cahiers des charges et des missions des médias sonores et télévisuels toutes typologies confondues. Pour ce trimestre, les grilles de programmes de trois (03) radios, à savoir « LPC », « Radio Balafon » et « Savane FM »/Bobo ont été observées, en vue de constater d'éventuels écarts dans la diffusion des émissions. L'observation s'est faite sur une période d'une semaine. A l'issue de ce contrôle, aucun manquement n'a été constaté.

### **2 - Du respect du taux de musique burkinabè**

Le contrôle de cette obligation conventionnelle a porté sur l'ensemble de la musique jouée sur deux radios commerciales, « *Savane FM* » et « *LPC* ». Aux termes de l'observation, il a été constaté que « *Savane FM* » respecte la disposition de l'article 32 qui lui fait obligation de diffuser 40% de musique d'inspiration Burkinabè. En effet, cette radio a diffusé au cours de la semaine d'observation 17heures 45 minutes, soit 45,22% de chanson et de musique d'inspiration burkinabè.

Il en est de même pour la radio « *Liberté de Parler et de Communiquer* » (*LPC*), quant au respect du taux de chansons et de musique d'inspiration burkinabè. Elle a diffusé 27 heures 35 minutes, soit un pourcentage de 47,29 % de musique d'inspiration burkinabè au cours de la semaine d'observation. Ce qui va au-delà du taux exigé.

### **3 - Du taux d'émissions non religieuses**

L'observation portant sur l'application du taux d'émission non religieuses a concerné les radios confessionnelles suivantes: *Radio Evangile et Développement (RED)*, *Radio Alliance Chrétienne (RAC)* et *Radio Etoile*. Le contrôle s'est effectué du 04 au 11juin 2012 et a permis

de constater que toutes ces trois radios respectent le taux de 20% d'émissions non religieuses exigé.

## **II - Au niveau de la presse écrite**

Le deuxième trimestre de l'année 2012 a enregistré des manquements divers commis par les médias. Il s'agit par exemple : du *non respect du droit à l'image et de la présomption d'innocence, de la publication d'images choquantes, de l'offense faite au chef de l'Etat, de l'entorse au respect dû aux morts*. Les organes dans lesquels ces manquements ont été relevés sont les quotidiens suivants: *L'observateur Paalga, Le Pays, Le Quotidien et Sidwaya*.

### **1- Du non respect du droit à l'image et de la présomption d'innocence**

Ce manquement a été relevé dans les parutions suivantes :

- *l'Observateur Paalga* n°8167 du 10 mai 2012, à travers l'article intitulé : « *Vol de véhicules, Franck ZOUNGRANA et les Mercedes 190* » ;
- *Le Quotidien* n°540 du 28 mai 2012, à la page 4, dans un article titré : « *Démantèlement d'un réseau de malfaiteurs* » et à la une de ce même numéro, où la photo des manifestants arrêtés de Toécé a été présentée à la *Une*, sans masquer leurs visages ;
- *Le Quotidien* n°558 du 21 juin 2012, avec la présentation à la *Une* et en page 3 de présumés faussaires à visages découverts ;
- *Le Quotidien* n°563 du 28 juin 2012, trois présumés fraudeurs dans le commerce du ciment ont été présentés sans bandeaux aux visages.

### **2 - De la publication d'images choquantes**

Cette entorse déontologique a été constatée dans le journal *Le quotidien*, n° 544 du 1 juin 2012 où, la photo d'une main coupée a été présentée à la *Une*, en guise d'illustration d'un article sur la charia, publié en page 8, intitulé : « *Cheik Seydou SAGNON à propos de la charia, « Les lois divines ont leur origine dans le livre de Moïse. Nul n'a le droit d'appliquer la loi par la force. »*

Dans son n° 5114 du vendredi 18 mai 2012, *Le Pays* a publié dans un article intitulé : « *Un enfant tué suite à une prière de délivrance* », la photo du corps sans vie de l'enfant en question, couché sur son lit. Même si le journal a pris le soin de masquer le visage de la victime, le fait d'avoir présenté la dépouille mortelle constitue un manque de respect dû aux personnes décédées.

### **3 - De l'injure**

Des propos injurieux ont été relevés dans le forum des internautes des journaux *Le Pays* et *l'Observateur Paalga*. Il s'agit des parutions suivantes :

- *Le Pays* n° 5105 du 4 mai 2012.
- *L'Observateur Paalga* n°8141, du lundi 4 juin 2012.

Cette faute professionnelle a été également relevée dans le n° 7780 du 30 mai 2012 de *Sidwaya*, à la page 2, dans un article intitulé : « *Centres hospitaliers : arrêter les « mangeurs d'âmes* » dont l'auteur a traité le personnel hospitalier de vampires et de mangeurs d'âmes des patients.

### **4- De la diffamation**

Dans *l'Observateur Paalga* n° 8134 du 24 mai 2012, il a été relevé à la page 8, dans la rubrique *Humeur*, un écrit à caractère injurieux à l'endroit de Monsieur Innocent COULDIATY, ex-directeur général de la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS). Signé, « *La jeunesse du Gulmu* », l'article, qui portait le titre « *Innocent COULDIATY et le CDP menacent la paix dans la Tapoa* », accuse l'ancien directeur général de la CNSS d'être l'instigateur du bicéphalisme au niveau de la chefferie coutumière, et par conséquent fauteur de troubles au Gulmu.

### **5 - De l'offense au chef de l'Etat**

Ce manquement a été noté dans le forum des internautes de *l'Observateur Paalga* n° 8134, du 24 mai 2012, où, un certain Wépia s'en est pris au chef de l'Etat en des termes irrespectueux et vifs.

## **Conclusion et recommandation**

D'une manière générale, l'observation faite au cours de ce deuxième trimestre de 2012 a permis au Conseil de s'imprégner du fonctionnement d'un certain nombre de médias en termes de mise en œuvre du principe de pluralisme et de l'équilibre de l'information ainsi que du respect de la loi et des règles d'éthique et de déontologie journalistique. A travers la comparaison des temps d'antenne (TA) dont a bénéficié chaque acteur socio-politique au niveau de l'audiovisuel, il s'est aperçu de la prédominance du gouvernement dans l'espace médiatique.

Il s'est également rendu compte de la récurrence des atteintes à l'éthique et à la déontologie journalistique au niveau de la presse écrite. Pour ce faire, le Conseil lance un appel pressant aux associations professionnelles du monde des médias pour la concrétisation de la mise en place d'une structure d'autorégulation performante et efficace.